

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

Votation genevoise du 27 septembre 2026



Contraception gratuite ?



Regard catholique



Pourquoi refuser
la «contraception pour tous»



Perspective Catholique s'adresse à tous ceux qui souhaitent mieux connaître l'enseignement de l'Église catholique. Convaincus que la foi ne saurait être reléguée à la seule sphère privée, nous voulons encourager les catholiques à assumer pleinement leurs responsabilités dans la vie publique, en apportant au débat politique, social et culturel l'éclairage de la doctrine de l'Église. Nous souhaitons également transmettre aux jeunes la richesse d'une pensée bimillénaire, dont l'actualité demeure intacte.

Visitez notre site : www.perspectivecatholique.ch !

Recevez chaque semaine, gratuitement,
notre Lettre : info@perspectivecatholique.ch

Aidez-nous, chaque action nécessite un financement !

Banque Raiffeisen - CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire : Perspective catholique – 1203 Genève

Pourquoi cette brochure ?

Eric Bertinat - Le 27 septembre 2026, les Genevois seront appelés à se prononcer sur l'initiative visant à rendre la contraception gratuite. À cette occasion, Perspective Catholique met à la disposition de ses lecteurs les principaux articles publiés au cours de l'été sur cette question. Cette brochure les rassemble pour donner de quoi nourrir leur réflexion, à la lumière de l'enseignement constant de l'Église catholique sur la personne humaine, le mariage, la famille et la transmission de la vie. À une époque où le débat public se limite souvent aux seuls aspects médicaux, économiques ou sociaux, ces textes rappellent qu'il existe également une dimension morale et spirituelle, essentielle pour former un jugement éclairé.

Nous exprimons notre profonde gratitude à MM. l'abbé Thibault de Maillard et Alexandre Tournadre, auteurs de ces articles, pour la qualité de leur travail et la rigueur de leur argumentation. Nous souhaitons que cette lecture aide chacun à mieux comprendre les enjeux de cette votation et à exercer son devoir civique en conscience. —

Une contraception gratuite ?

Regard catholique sur l'initiative genevoise IN 198

Alexandre Tournadre - Le corps électoral genevois est appelé à se prononcer sur l'initiative populaire cantonale 198, «Pour une contraception gratuite». Lancée par le Parti socialiste, elle demande que le canton prenne en charge l'intégralité des frais liés aux moyens contraceptifs — pilule, préservatif, stérilet et autres — pour l'ensemble de la population et à tout âge, pour un coût annuel estimé à une vingtaine de millions de francs. Le contre-projet ayant échoué au Grand Conseil, les électeurs se prononceront sur le seul texte de l'initiative.

Le débat public se concentre sur le coût, l'égalité d'accès et la santé publique. Mais réduire l'IN 198 à une question de budget serait passer à côté de l'essentiel. Car une collectivité ne finance jamais une pratique au hasard : en décidant de prendre en charge universellement la contraception, elle exprime et promeut une certaine idée de l'homme, du corps et de la vie. C'est ce soubassement que l'Église invite à mettre en lumière.

La vie, une bénédiction avant d'être une charge

Dès les premières pages de l'Écriture, la fécondité apparaît comme un don. Au livre de la Genèse, Dieu bénit l'homme et la femme par ces mots :

«Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la.»

Genèse 1, 28 · Bible Crampon, 1923

La transmission de la vie n'est donc pas, dans la vision chrétienne, un accident à conjurer, mais une vocation inscrite au cœur du couple. Léon XIII, dans l'encyclique *Arcanum divinae sapientiae* (1880), rappelait que le mariage n'est pas une simple convention humaine, livrée aux opinions changeantes, mais une institution voulue par Dieu, ordonnée à l'union des époux comme à la naissance et à l'éducation des enfants.

Pourquoi l'Église ne reconnaît pas la contraception artificielle

Face à la diffusion des pratiques contraceptives au début du XX^e siècle, le pape Pie XI consacra une encyclique entière au mariage chrétien : *Casti connubii* (1930). Il y réaffirme un principe constant : l'acte conjugal possède une double signification, unissant les époux et ouvrant à la transmission de la vie. Séparer volontairement ces deux dimensions, en privant l'acte de sa fécondité par un artifice, est contraire à l'ordre voulu par le Créateur. Pie XI va jusqu'à écrire qu'un tel acte :

«[...] offense la loi de Dieu et la loi naturelle.»

Pie XI, *Casti Connubii*, 1930

Cette position n'a rien d'accessoire : elle touche à la signification même de la sexualité humaine, comprise non comme un instrument de plaisir ou de gestion de soi, mais comme le langage d'un don total entre les époux, par nature ouvert à la vie.

Un enjeu anthropologique et culturel

La portée de l'IN 198 dépasse de loin son coût. Elle s'inscrit dans un mouvement culturel de fond, que l'on peut nommer la «mentalité contraceptive» : une manière de concevoir la sexualité entièrement détachée de la procréation, et la fécondité non plus comme un don, mais comme un risque à maîtriser.

Dans cette vision, le corps devient un instrument que la technique doit rendre disponible et sans conséquence ; la fertilité, une sorte de dysfonctionnement qu'il faudrait corriger par un traitement ; l'enfant, une éventualité à programmer ou à écarter. Le slogan même de l'initiative — «la contraception ne doit pas être un luxe» — trahit ce glissement : ce qui relevait d'une responsabilité personnelle, inscrite dans une relation, devient un service que la collectivité doit garantir à tous, gratuitement et à tout âge.

Or cette anthropologie engage, plus largement, le respect de la vie. Une culture qui s'habitue à traiter la fécondité comme un problème à neutraliser se dispose peu à peu à regarder la vie naissante elle-même comme une charge plutôt que comme une pro-

messe. L'Église ne prétend pas que contraception et refus de la vie soient une seule et même chose ; mais elle observe qu'ils procèdent d'un même imaginaire, où la maîtrise technique de soi prime sur l'accueil de ce qui est donné.

Réguler les naissances : la nuance catholique

On caricature parfois la position de l'Église en lui prêtant l'exigence d'une fécondité sans limite. Il n'en est rien. Pie XII, dans sa célèbre allocution aux sages-femmes (1951), reconnaissait que des motifs sérieux — médicaux, économiques ou sociaux — peuvent justifier que des époux espacent les naissances, voire y renoncent durablement. Ce que l'Église demande, c'est que les moyens employés respectent l'ordre naturel : le recours aux périodes naturellement infécondes est licite, à la différence de la contraception artificielle. La distinction ne porte pas sur la légitimité de réguler les naissances, mais sur la manière de le faire.

L'État doit-il financer et promouvoir la contraception ?

Vient alors la question proprement politique. L'IN 198 ne se borne pas à autoriser ou à tolérer : elle demande que la collectivité finance gratuitement, pour tous et à tout âge, l'ensemble des moyens contraceptifs. Plusieurs principes de la doctrine sociale conduisent à la refuser.

D'abord, le bien commun. Une collectivité qui prend en charge universellement une pratique ne se contente pas de la rendre accessible : elle la valorise et l'érige en norme. L'État ne financerait pas ici un soin nécessaire, mais l'expression d'un choix de société.

Ensuite, la subsidiarité : ce que les personnes peuvent assumer n'a pas à être systématiquement reporté sur la collectivité, et une gratuité indifférente aux ressources interroge. Enfin, l'indistinction des usages : l'initiative ne sépare pas l'usage thérapeutique — qu'aucune morale ne conteste — de l'usage contraceptif, et un financement uniforme fait porter à tous une pratique que beaucoup, par conviction, désapprouvent.

On objectera, non sans raison, que la précarité empêche parfois certaines personnes, notamment des jeunes, d'assumer ces frais. Le souci des plus fragiles est légitime, et l'Église le partage. Mais il appelle des réponses ciblées et un véritable accompagnement, non l'instauration d'une gratuité universelle qui consacre une vision de la personne que la foi chrétienne ne peut faire sienne.

Une vision positive de la famille

À l'inquiétude souvent sous-jacente — celle d'une vie ouverte à l'enfant perçue comme un risque ou un fardeau — la tradition chrétienne oppose une autre lumière. Le psalmiste chante :

«Voici, c'est un héritage de Yahweh, que les enfants.»

Psaume 127, 3 · Bible Crampon, 1923

Dans cette perspective, l'enfant n'est pas d'abord un coût à prévenir, mais un don à accueillir. Une politique réellement favorable aux familles chercherait moins à subventionner l'évitement de la vie qu'à en rendre l'accueil possible :

- un soutien concret aux jeunes parents ;
- l'accompagnement des grossesses difficiles ;
- la conciliation entre la famille et le travail ;
- une éducation affective qui forme à la responsabilité.

Là où l'initiative met l'accent sur la prévention technique, l'Église rappelle qu'une société se juge aussi à sa capacité d'accueillir la vie qu'elle suscite, et non seulement à celle d'en prévenir l'apparition.

Conclusion

Au terme de cette analyse, la conclusion est politique autant que doctrinale. L'IN 198 ne demande pas de tolérer la contraception : elle veut que la collectivité la finance pour tous et à tout âge, et l'inscrive ainsi parmi les biens que la cité promeut en son nom. Or ce qu'une collectivité finance, elle l'approuve et le banalise. En acceptant cette initiative, Genève ne réglerait pas d'abord un problème de précarité – auquel des aides ciblées répondraient mieux – : elle entérinerait une vision de l'homme où la fécondité devient un risque et l'enfant une éventualité à écarter.

Les raisons de refuser sont donc nettes. Non par dureté envers les personnes – l'Église appelle au contraire à les soutenir concrètement –, mais parce qu'on ne peut demander à toute une collectivité de financer et d'ériger en norme ce que la foi, et la nature même de l'homme, récusent. Pour toutes ces raisons, il faut voter non à l'IN 198.

De Léon XIII à Pie XII, les papes d'avant le concile ont défendu une même conviction : la transmission de la vie n'est pas un risque à conjurer par la technique, mais une vocation, et l'enfant un don reçu plutôt qu'une charge à écarter. Un vote n'est jamais seulement un calcul : il dit le regard qu'une société choisit de porter sur la vie. Sur ce point, l'orientation chrétienne est sans ambiguïté. —

La contraception condamnée par l'Eglise

Abbé Thibault De Maillard - Tout n'est pas permis ! Ce qui est nouveau n'est pas nécessairement un progrès. Il y a des limites qui sont attachées à notre nature humaine. Les franchir, c'est risquer la « casse » humaine, parfois irrémédiable.

Voilà le discours paternel et ferme que nous adresse l'Eglise catholique, pour nous éviter de jouer à l'adolescent immature, et devoir ensuite le payer au prix fort. Soyons raisonnables, tout n'est pas permis : la contraception est condamnée par l'Eglise. Ce n'est pas pour rien. Rappel de vérités qui sauvent.

L'enseignement de l'Eglise

La contraception désigne tout moyen qui empêche une grossesse par des procédés irréversibles, mécaniques ou chimiques. Elle brise la nature essentielle de l'acte conjugal dont le terme normal est l'éclosion de la vie. (Abbé François Knittel, *Au service de la vie*, Cerf, 2022)

La condamnation de la contraception est-elle une invention récente ? Non, parce que l'Ancien testament nous montre déjà la réprobation de Dieu pour ce péché : « Alors Juda dit à Onan : *Va vers la femme de ton frère, remplis ton devoir de beau-frère et suscite une postérité à ton frère*. Mais Onan savait que cette postérité ne serait pas à lui et, lorsqu'il allait vers la femme de son frère, il se souillait à terre afin de ne pas donner de postérité à son frère. Son action déplut au Seigneur, qui le fit mourir lui aussi ». (Genèse 38, 8–10)

Saint Augustin a également décrit le problème en disant que « la femme y est la prostituée de son mari, le mari y est l'adultère de sa femme » (*De nuptiis et concupiscentia*, XV, 17)

Pie XI, plus récemment a dit que « tout usage du mariage quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, par l'artifice des hommes, de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle, et ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d'une faute grave » (Encyclique *Casti Connubii*, D.S. 3717)

Enfin, Paul VI continue à exposer la Tradition quand il dit : « En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, Nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de

génération déjà engagé [.....]. Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation.»

Les motifs de la condamnation

Pourquoi l'Eglise catholique a-t-elle donc toujours condamné la contraception ? Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ! Dans le mariage, la procréation et l'éducation sont unis au soutien mutuel par la nature même des choses. Les séparer, c'est briser l'ordre voulu par Dieu, et déchaîner les nombreuses conséquences négatives issues de cette dissociation.

Dans la vie rien n'est vraiment gratuit, et dans la nature non plus. Les applications gratuites sur Internet se paient par un transfert d'informations. Un repas trop arrosé se paie de quelques difficultés à travailler. Cette loi nous aide à être raisonnable et à ne pas abuser. Elle nous force à nous fixer des limites. Avec la contraception, le plaisir devient gratuit, du moins à court terme. Plus besoin de se fixer des limites. Qui va en pâtir ?

Ce sont les usagers de la contraception en premier, parce qu'ils vont rapidement acquérir une véritable mentalité contraceptive : celle du plaisir à outrance. Une mentalité proche de celle du post-adolescent immature, qui veut les plaisirs de la vie sans les efforts ! Une mentalité qui engendre donc la logique du moindre effort, de la recherche des loisirs et de la jouissance à tout prix. Pas seulement la jouissance qui utilise les contraceptifs, mais les autres aussi, légales ou non.

La chute sera d'autant plus cruelle. Le jour où jouir ne sera plus possible. Limite d'âge. Solitude. Mépris. Mépris : parce que l'égoïsme jouisseur ne mérite pas le respect. Toute chose a une fin. C'était écrit dans la nature. La nature ne se laisse jamais piétiner sans répondre. Elle prend son temps et nous fait payer chaque fois que nous l'enfreignons. Rien n'est gratuit, tout se paye.

Il nous reste à remercier Dieu de nous avoir éclairé sur les limites à ne pas dépasser pour éviter les désillusions sur Terre, et plus encore dans l'Au-delà. A nous d'être chrétiens en vérité et non de bouche seulement. Notre-Seigneur rapprochait déjà il y a 2000 ans : «Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi.» (Matthieu 15, 18) Il nous revient d'ajuster notre cœur sur ses enseignements de sagesse, même s'ils nous coûtent. C'est le prix du bonheur. —

La contraception cultive le meurtre

Abbé Thibault De Maillard - La votation qui veut promouvoir la contraception à Genève ne tient pas compte de la réalité démographique du monde occidental. Mais elle obéit à une logique aveugle de limitation des naissances. Une limitation qui s'auto-justifie, sans plus aucun lien avec les données qui nous viennent du terrain. C'est pourquoi un évêque suisse a récemment rappelé la pertinence du concept de culture de mort : c'est le logiciel auquel obéissent les promoteurs du progrès matérialiste et qui permet d'expliquer le volontarisme des progressistes dans leur course à la limitation des naissances.

Un précédent parmi d'autres, le rapport de l'UNFPA

Un rapport récent du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Etat de la population mondiale 2025, révèle bien la logique dans laquelle sont enfermés nombre de ceux qui se prétendent les chantres du progrès.

L'UNFPA a été fondée en 1969, lors de la grande peur de la surpopulation mondiale. Elle a encouragé tous les moyens limitatifs des naissances.

Cependant, la situation a changé et aujourd'hui, de nombreux pays sont confrontés à une baisse alarmante de la natalité. En Suisse, l'édition du 19 juin 2026 du 20 minutes souligne que «le nombre de naissances recule pour la quatrième année consécutive».

Le document de l'UNFPA veut prendre en compte cette réalité en parlant de «manque d'autonomie reproductive.» Nous nous attendrions à ce que l'UNFPA promeuve un retrait des méthodes de limitation des naissances. C'est le contraire qui se produit. Il veut aggraver encore le recours aux contraceptifs en l'encourageant dès l'âge de 10 ans, afin de garantir «des décisions éclairées et volontaires en matière de reproduction». L'agence promeut notamment l'accès universel à tous les types de contraceptifs.

Elle révèle ainsi obéir à une logique univoque de préférence pour des moyens qui en réalité sont au service de l'individualisme jouisseur. Profiter sans risque : c'est leur maxime. Et peu importe que le réel suive ou non.

L'explication de Mgr Huonder

La lettre pastorale du 29 juin 2018 de l'évêque de Coire (Suisse), aujourd'hui décédé, explique bien les motifs réels des promoteurs de la contraception. Elle énonce de façon très significative que la contraception appartient à «la culture de mort».

Le prélat sait bien que «beaucoup rejettent cet enseignement de l'Eglise», mais celle-ci «comme son Fondateur, doit être prête à afficher sa contradiction».

La lettre pastorale reprend les principaux points de l'Encyclique *Humanae Vitae*. Elle dit donc que l'amour entre époux chrétiens signifie «persévérer, autant dans la joie que dans la souffrance de la vie quotidienne». C'est-à-dire que la fuite systématique de la procréation et de l'éducation des enfants pour le confort des adultes dénote une conception de la vie qui est erronée. La difficulté et la souffrance sont inévitables : le Christ nous l'a rappelé sur la Croix. Vouloir l'éviter à tout prix par les moyens techniques, c'est être sûr de la voir revenir par effet boomerang, souvent bien plus vite et bien plus fort.

Mgr Huonder note aussi qu'avec la contraception, la déstabilisation des mariages et donc des familles a fortement augmenté, ce qui conduit à la peur de l'attachement et à l'incapacité de s'engager. En effet, la contraception encourage une approche consummatrice des relations sexuelles, et favorise donc l'infidélité. D'où la perte de confiance dans l'engagement marital.

Enfin, Mgr Huonder signale la confusion entre avortement et contraception rendue possible depuis que certains contraceptifs ont des effets comparables à un «avortement précoce». Par un glissement facile, la logique du plaisir sans contrepartie devient de plus en plus exigeante. Après avoir brisé l'unité de l'acte conjugal, elle est prête à briser la vie naissante : pour la même fin et dans le même geste d'égoïsme.

Pourquoi parler de culture de mort ? Parce que tout cet enchaînement d'égoïsme rend la naissance tellement indésirable qu'on en devient prêt à éradiquer toute vie naissante. La pilule abortive et l'avortement deviennent l'acte de culte par lequel le fidèle de la religion des Droits de l'Homme sans Dieu offre un sacrifice à son propre ego, hypertrophié au point d'exiger le sacrifice d'une autre vie pour son propre confort.

Conclusion

Le seul mot juste pour qualifier ce système est bien celui d'horreur. Absence de cohérence. Négation sereine du réel. Culte narcissique de l'ego. Jusqu'au meurtre accompli froidement. Voilà le produit d'une société qui a perdu le repère de la loi divine naturelle et révélée. C'est pourquoi la Bible dit :

«L'insensé dit dans son cœur : *il n'y a pas de Dieu* ! Ils se sont corrompus, ils commettent des crimes abominables ; il n'en est aucun qui fasse le bien.» (Psaume 53, verset 2).

Le chrétien et le sage voteront non à la loi permettant le financement de la contraception par le canton de Genève. —

Sources : *cath.ch* - FSSPX. *Actualités* - 18/07/2018/ *LifeSiteNews/InfoCatólica* – FSSPX. *Actualités*

La pilule qui dilue l'amour

Abbé Thibault de Maillard - La présentation que le parti socialiste fait de son initiative (Initiative pour une contraception gratuite - Parti Socialiste Genevois) laisse interdit. Argument économique. Argument médical, et argument égalitaire. Le concept d'amour, dans l'acte conjugal, n'est pas même effleuré. C'est malheureusement symptomatique d'une vision de l'acte sexuel restreinte à un acte uniquement charnel, et dénuée de toute dimension spirituelle. Il ne faudra pas s'étonner qu'une vision tronquée de l'acte conjugal conduise à une erreur d'appréciation lourde de conséquences sur la vie affective et spirituelle des utilisateurs de la contraception.

Le mot amour comme paravent des naïfs

Le mot amour peut désigner des réalités presque opposées. De la jouissance de et par l'autre, jusqu'au renoncement et au dévouement pour l'autre. Souvent, il ne signifie qu'un attachement entre deux personnes. (André Bergevin, Révolution permissive et sexualité, p. 109).

Le problème est que les usagers de l'amour-consommation volent souvent la beauté de l'amour-bienveillance pour cacher la laideur de leur égoïsme. C'est oublier le fait qu'il ne suffit pas qu'il y ait une relation consentie et positive pour qu'il y ait valeur. L'acceptation des deux «partenaires» ne suffit pas pour que leur acte soit un acte d'amour au sens le plus noble. D'où vient la valeur d'un amour ?

Est-ce du plaisir ? Le problème est que chacun sait que tous les plaisirs ne sont pas moralement bons. Certains sont même (encore) condamnés par la loi. L'amour interdit peut s'appeler abus, ou complicité. Le plaisir ne sera donc pas suffisant pour légitimer l'amour.

Il faut une autre dimension : c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous l'enseigne. «Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime.» (Evangile selon St Jean, 15, 13) L'amour vrai et bon ne consiste donc pas à prendre pour soi mais à donner jusqu'à se renoncer personnellement.

Pour être clair, tout acte sexuel n'est donc pas un véritable acte d'amour. Ce peut être seulement un acte de jouissance, sans vrai don à l'autre. Tout acte sexuel n'est donc pas un acte bon. S'il consiste uniquement à prendre sans rien donner de vrai, c'est une contrefaçon, vide de sens. Par son acte, son auteur exprime un grand amour. En réalité, il n'est peut-être qu'un jouisseur des jours heureux, prêt à délaisser son partenaire à la première épreuve. Cela ne s'appelle pas de l'amour.

La pilule favorise précisément un amour de contrefaçon : celui où l'on prend sans rien donner. Aucun espoir de donner la vie. Aucune marque de confiance en son conjoint pour assumer l'enfant possible. Aucune marque de respect pour le caractère sacré de l'acte qui donne la vie. Aucune marque de respect non plus pour la personne associée, utilisée désormais sans la limite qu'impliquerait la possibilité d'une naissance.

La pilule décourage donc l'amour vrai, parce qu'elle empêche l'enfant : le plus beau donc que Dieu permet de faire, pour deux êtres humains.

Contraception et spiritualité : les ennemis jurés

Les méfaits de la contraception ne s'arrêtent malheureusement pas là. En rendant l'amour vrai beaucoup plus difficile, la contraception empêche aussi ce qui est une condition de cet amour : la spiritualité.

Chacun sait qu'il y a en l'homme ces deux facettes : l'ange et la bête. Pascal a dit : « qui veut faire l'ange, fait la bête. » Celui qui en conclurait qu'il vaut mieux éviter de faire l'ange risquerait bientôt d'être plus bestial que les bêtes. Il faut être les deux : ange et bête. Ou autrement dit : corps et esprit.

La difficulté est que ces deux « animaux » se font durement concurrence. Ou pour être plus juste, la bête, nos instincts débridés, veut toujours prendre plus de place, au détriment de l'ange, qui somnole, lui-même, un peu trop facilement.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, en rentrant dans le monde, n'ignorait évidemment pas cette problématique de notre vie quotidienne. Son enseignement s'est manifesté pour nous aider à dresser la bête, en réveillant l'ange.

Réveiller l'ange : c'était emplir nos âmes des motivations qui font grandir, et leur communiquer la détermination qui leur permet d'accomplir le bien. C'est-à-dire : communiquer une spiritualité. Parmi d'autres, trois motivations qui touchent de près la contraception.

1. Impossible, dans l'état incliné au mal de notre nature, de bien user de quelque chose sans être capable de s'en priver de temps en temps. Le sacrifice, c'est-à-dire le renoncement volontaire à une chose permise, est la condition pour l'aborder sans les excès qui font en abuser. « On ne possède que ce à quoi on renonce », disait Simone Weil (*La pesanteur et la grâce*). Ici la contraception élimine toute nécessité de privation, puisque le « risque » d'avoir un enfant est supprimé. Le sacrifice est donc inexistant.

2. L'acte conjugal n'est qu'un plaisir solitaire à deux s'il n'est pas accompagné d'une véritable union des esprits. Mais pour qu'il y ait union des esprits, il faut aussi qu'il y ait une promesse, celle de continuer dans le temps ce que l'acte aura signifié dans l'instant. Education, fidélité de l'amour quotidien dans les petites choses. Alors se vérifie cette belle parole de Gustave Thibon : « Je sais maintenant que la chair est

aussi esprit et l'instant qui passe, éternité.» On aura compris que la contraception vole la possibilité crédible de toute promesse, car l'enfant, qui en est le cœur, est évacué par la pilule.

3. Reste le concept d'admiration. Le christianisme prêche le respect inconditionnel pour la personne humaine, dans la mesure où elle a été créée à l'image de Dieu. Ce qu'on admire, on le respecte. On n'en fait pas ce qu'on veut. La contraception jette par terre les barrières de l'admiration et du respect, parce qu'elle permet de démultiplier les relations conjugales, sans plus tenir compte d'aucune dimension spirituelle dans les relations : engagement, amour vrai, sacrifice. Avec l'abolition du respect liée à la multiplication indifférenciée des relations charnelles, faut-il s'étonner que les violences conjugales augmentent ?

Conclusion

Amour et spiritualité : la pilule aura volé la beauté de la vie. Au fond de l'assiette, il ne reste que la tristesse, à mâcher jusqu'aux vieux jours. Le discours progressiste ne tient pas ses promesses. Le bonheur volé dure un instant. Le lendemain morose : jusqu'à la mort.

Raison pour laquelle la présentation superficielle du Parti socialiste, en éliminant d'emblée les notions d'amour et de spiritualité, est affligeante. Comment peut-on être aveugle à ce point sur les conséquences humaines profondes de la contraception ? Ici s'applique cette parole de l'Evangile : «Et lorsque Jésus, s'étant approché, aperçut Jérusalem, Il pleura sur elle, en disant : *Si tu connaissais, toi aussi, du moins en ce jour qui t'es donné, ce qui ferait ta paix ! Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux.*» (Évangile selon St Luc, 19, 41) —

Contra-papa et *contra-maman*

Abbé Thibault de Maillard - En effaçant le bébé au profit du plaisir libre, la contraception a aussi effacé le père et la mère. – On n'en finit pas de relever les cadavres de cette pilule digne des pires guerres chimiques. Cet effacement est pourtant logique : en promouvant l'«amour» multilatéral, on a fait voler en éclat la société de base de la vie politique : la famille. Rien d'étonnant que ses principaux responsables, le père, et la mère, aient fait partie du wagon des déportés.

La maternité malheureuse

Maternité à la carte. A première vue, cela semblait un progrès vraiment enthousiasmant. D'ailleurs, la petite rhétorique qui menait à ce progrès avait tout pour convaincre : le trip-tyque décrit par Patrick Buisson (*Décadanse*, Albin Michel, 2023, p. 101) était fait pour tromper les plus pieux : «Instrumentalisation, généralisation, culpabilisation.» Le cas extrême, l'amalgame, le procès du patriarcat.

L'illusion serait de courte durée. La contraception allait transformer l'œuvre la plus belle et la plus digne de la Création, l'enfant, en un matériau susceptible d'être géré, manipulé et éliminé sans état d'âme. Première insulte aux mères. Leur enfant n'était plus que leur enfant. Ce n'était plus l'enfant de Dieu, pro-créé selon ses lois à Lui. Toute dimension sacrée était rayée du code civil. Dès lors, les mères n'auraient plus le droit de s'attrister d'un avortement, ou des conséquences désastreuses de l'appropriation de l'enfant par le corps médical et juridique. Les traumatismes maternels liés à la négation de la dignité de l'enfant ? Interdit d'en parler.

Mais la pilule ne serait pas si facile à avaler. Il faudrait compter aussi les conséquences de la mentalité contraceptive : celle de la consommation charnelle désinhibée et à outrance. Une société transformée en grand supermarché du plaisir sensuel, dans laquelle chaque femme serait un produit consommable. D'où une injonction, dans un carcan social aujourd'hui bien en place, de jouir pour être considérée comme une personne-produit normale. Et la difficulté pour celles qui refusent de jouer ce jeu de conserver le respect et la considération sociale en se respectant davantage qu'un étalage de viande disponible.

En matière de promotion de la femme, on aura fait mieux. Ils prétendaient rendre la maternité heureuse ? Dénigrer l'enfant. Ravalier la femme au rang d'objet de plaisir. Tout cela parce qu'on considère le fait d'être mère comme une servitude. La contraception aura en fait rendu la maternité malheureuse. Elle aura aussi arraché aux femmes ce qui les distinguent le plus des hommes : la capacité d'accompagner et de protéger la vie. Mais il y a une autre victime.

Le père : condamné de la modernité

C'est connu : le père est l'éternel coupable. Machiste et viriliste, il est presque *fasciste* par nature. En particulier, c'est à cause de lui qu'on a inventé la pilule : incapable de se maîtriser, il a fallu éviter aux femmes le désagrément d'enfants trop nombreux. D'où la pilule. Admirez la logique.

C'est bien la logique d'un monde matérialiste : à tout problème humain, une solution... technique. Jamais de solution vraiment humaine. Solution médicale. Solution juridique. L'enfermement matérialiste dans toute son horreur.

Il faut d'abord relever que la société contraceptive a supprimé au père la majorité de ses pouvoirs : il n'est plus vraiment décideur dans le choix d'avoir un enfant. La mère décide seule. C'est elle qui détient le bouclier fatal, avec ses conseillères bienveillantes mais univoques du Planning familial. Il s'agit d'une véritable ingérence de cette dernière structure dans l'intimité familiale, officialisée et érigée en norme. Pas seulement pour quelques hommes un peu exubérants, mais pour tous.

Cette ingérence qui ridiculise le père ne s'arrête pas là. Alors que la mère doit pouvoir disposer de son corps à son gré, toute action du père peut facilement déraiper en manifestation de machisme systémique et caractérisé. Dès lors, les services sociaux, juridiques et médicaux vont s'inviter au foyer familial. Et si c'est «nécessaire», l'Etat prendra le relais du Père en exerçant l'autorité de tutelle qui remplacera celui qui n'a plus le droit d'exercer (presque) aucune autorité. C'est toucher du doigt la fragilité de celui qui a basculé dans la position du dominé. Domination qui ne se réalise plus par une personne connue et peut-être aimée, mais bien par une structure administrative aveugle et déshumanisée. On calculera la perte humaine réalisée au change en comparaison de la vision promue par l'Eglise catholique.

Conclusion

La pilule paraîtra aux âmes faciles un problème de trois grammes. En réalité, ce sont trois grammes qui dissolvent ni plus ni moins que l'accession à la vie. Si l'on considère que le don de la vie est le plus grand des pouvoirs de l'être humain, il faut conclure que l'Etat a spolié ce pouvoir aux parents pour le remettre dans les mains de techniciens très éloignés de toute relation d'amour avec l'enfant à naître.

C'était pourtant Dieu qui avait fait confiance aux parents, en leur remettant ce pouvoir. Le cœur divin était de toute évidence plus large que celui des techniciens de la société qui prétendent la réformer aujourd'hui. La pilule aura transformé le don de la vie en une usine en inox et tôle ondulée. Alors qu'il se réalisait naguère dans un foyer toujours imparfait, mais chaleureux et aimant. —

Contraception ? Non merci !

PERSPECTIVE CATHOLIQUE



Nous
croyons
— à la —
valeur
de
chaque vie



Le 27 septembre :
refusons la contraception
gratuite pour tous !

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

— Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout —

perspectivecatholique.ch

Eric Bertinat - 1237 Avully / Graphisme-impression : Jet-print - 1971 Grimisuat

Banque Raiffeisen - CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire : Perspective catholique – 1203 Genève

Nous vous remercions très sincèrement de votre confiance et de votre soutien.